

L'action régionale

La coopération régionale améliore la visibilité et facilite la mise en réseau des ressources documentaires françaises.



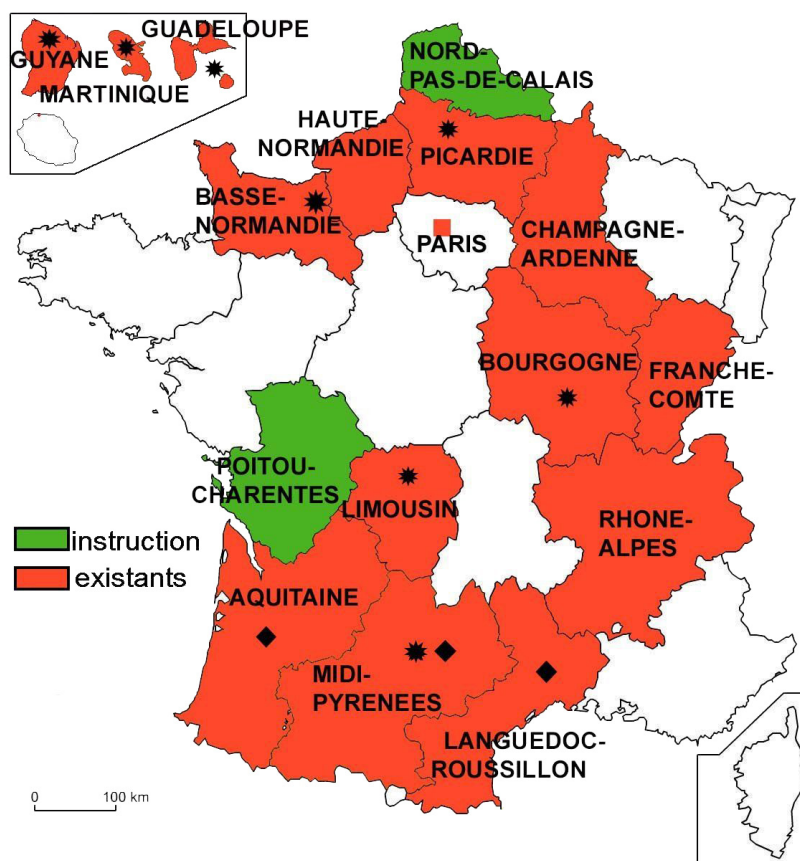
Les Pôles associés régionaux

Affirmée comme priorité de la politique de coopération de la BnF, l'action régionale se concrétise à travers le dispositif des Pôles associés régionaux. Le niveau régional permet d'impliquer tous les types de partenaires et d'établissements en charge de fonds patrimoniaux et de mettre en place des opérations planifiées avec le soutien et l'expertise de la BnF.

Les partenaires : Directions régionales des affaires culturelles, structures régionales de coopération, bibliothèques dépositaires du dépôt légal imprimeur, conseils régionaux, bibliothèques de l'enseignement supérieur,...

Les actions : accompagnant la mise en œuvre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) mis en place par le Service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et de la Communication, les opérations visent en priorité :

- Le signalement des fonds anciens, locaux et spécialisés dans les catalogues et répertoires collectifs nationaux (CCFr, RNBFD) par des actions de recensement, de rétroconversion et de catalogage
- La numérisation des publications des sociétés savantes et des fonds d'intérêt local et régional dans le cadre de programmes concertés définis avec la BnF
- La valorisation des ressources numériques par le soutien à l'interopérabilité des portails régionaux avec Gallica et leur enrichissement par les documents de la BnF.



Les Pôles associés de dépôt légal imprimeur

Le dépôt légal imprimeur

Le dépôt légal imprimeur est collecté, en région, par 25 bibliothèques (BDLI) liées à la BnF par une convention triennale :

- 20 bibliothèques municipales et communautaires
- 3 services d'archives départementales (Guadeloupe, Martinique et Guyane)
- 1 bibliothèque départementale (La Réunion)
- 1 bibliothèque établissement public territorial (Nouméa)
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Aux côtés de la BnF qui collecte le dépôt légal éditeur, les BDLI ont pour mission de collecter, signaler, communiquer et conserver tous les livres, périodiques et documents spécialisés (affiches, cartes postales,...) imprimés dans leur région. Pour les accompagner dans cette mission, la BnF leur verse une subvention annuelle.

Le dépôt légal du web

Dans le cadre de sa mission de collecte et d'archivage de l'Internet, la BnF associe désormais à cette action les bibliothèques de dépôt légal imprimeur. A quatre reprises, la BnF et les BDLI ont collaboré sur un projet de collecte partagée des sites électoraux, à l'occasion des élections de 2004, 2007, 2010 et 2012.

Les BDLI sont de plus en plus nombreuses à prendre part aux sélections des sites à collecter et conserver, elles se montrent également intéressées à expérimenter l'accès dans leurs murs aux archives du web constituées par la BnF.

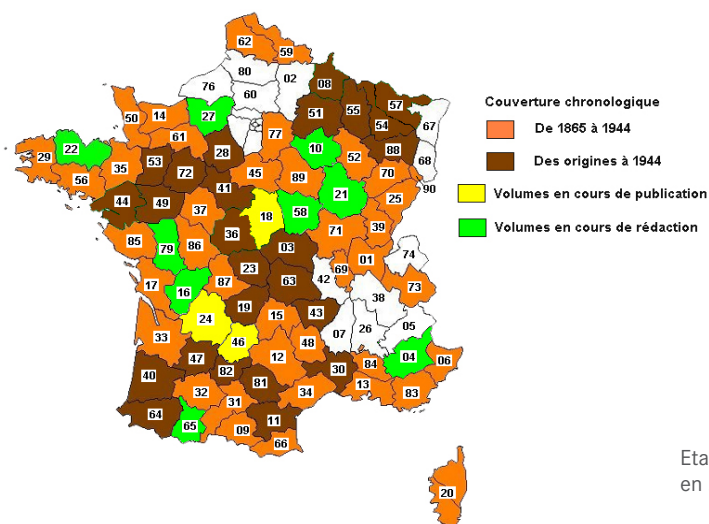
La Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG)

La BIPFPIG est un programme national de recensement de la presse, lancé il y a plus de 50 ans et piloté par la BnF. Il décrit, département par département, les collections de presse d'information générale, des origines à 1944, conservées à la BnF et dans les bibliothèques et services d'archives en régions.

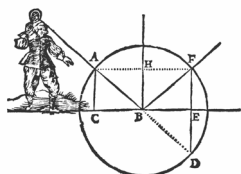
Soixante-trois départements ont déjà fait l'objet d'une publication proposant, outre la description et la localisation des titres de presse, une présentation du contexte local rédigée par un spécialiste de la région concernée.

Le dernier volume paru est celui de la Meurthe-et-Moselle, en 2012.

Douze autres volumes sont en préparation : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Aube, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Dordogne, Eure, Lot, Hautes-Pyrénées et Deux-Sèvres.



Etat des volumes du BIPFPIG en 2013



http://www.bnf.fr/fr/professionnels/cooperation_nationale.html

contact : Contact : Frédéric Martin - frederic-d.martin@bnf.fr